Paris,
Le 13/03/2026

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prédation : tous les éleveurs ne sont pas traités à la même enseigne

La Coordination Rurale alerte sur **une incohérence majeure dans les politiques de gestion de la prédation**.

Aujourd'hui, les dispositifs de protection et d'accompagnement sont **essentiellement construits autour des élevages ovins et caprins**. Même imparfaites, ces filières bénéficient d'un cadre structuré, avec des outils identifiés et des dispositifs d'aides pour la protection des troupeaux.

Mais la prédation **ne concerne pas uniquement les petits ruminants**. Les élevages bovins, équins, asins et d'autres espèces sont également exposés, sans pour autant disposer des mêmes dispositifs clairement adaptés à leurs réalités.

Dans les faits, les éleveurs concernés peuvent se voir demander la mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité. Or, **les solutions disponibles restent souvent limitées, voire difficilement applicables pour certaines espèces**. De plus, les moyens de protection existants ne garantissent pas une fiabilité à 100 % face aux attaques de prédateurs, ce qui laisse les éleveurs exposés malgré les investissements demandés.

La situation est particulièrement problématique pour certains élevages, notamment les camélidés (lamas et alpagas). Les dispositifs existants ayant été conçus principalement pour les ovins et les caprins, les conditions d'accès aux mesures de protection, d'indemnisation ou de gestion des attaques peuvent être plus difficiles à mobiliser pour ces élevages, qui restent pourtant eux aussi exposés aux risques de prédation.

La Coordination Rurale souligne également que **les aides à la protection sont aujourd'hui réservées aux seuls éleveurs professionnels**, ce qui crée une autre inégalité de traitement entre les détenteurs d'animaux confrontés à la prédation. Les petits élevages amateurs font partie intégrante de l'écosystème de l'élevage et, à ce titre, sont soumis aux mêmes obligations sanitaires et réglementaires. Il est donc incohérent qu'ils soient exclus des dispositifs d'aide et des tirs de défense.

Face à cette situation, la Coordination Rurale demande que la vulnérabilité de ces espèces soit pleinement reconnue et que **les moyens de protection soient pris en charge financièrement à 100 %**. Il n'est pas acceptable que certains éleveurs doivent assumer seuls le coût de dispositifs imposés pour protéger leurs animaux.

Coordination Rurale www.coordinationrurale.fr 16, rue Friant - 75014 Paris
Contact presse : 06 83 01 23 15

Paris,
Le 13/03/2026

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par ailleurs, la Coordination Rurale rappelle que **la gestion de la faune sauvage et des grands prédateurs relève du ministère de la Transition écologique**. Il n'est donc pas normal que l'ensemble des mesures de protection repose aujourd'hui majoritairement sur la PAC et sur les finances des agriculteurs, alors qu'elles devraient être intégralement financées par ce ministère.
Au-delà des dispositifs de protection, la Coordination Rurale rappelle que **la présence du loup dans les zones d'élevage pose une incompatibilité croissante avec le maintien de nombreuses activités agricoles**. Les mesures de protection, aussi coûteuses soient-elles, ne permettent pas d'éliminer le risque d'attaque. **Une régulation forte et rapide des populations de loups est indispensable** afin de garantir la pérennité de l'élevage dans les territoires concernés.
Cette situation crée aujourd'hui **une inégalité de traitement entre les éleveurs face à la prédation**. Tous les élevages exposés doivent être pris en compte de manière cohérente dans les politiques publiques.

La Coordination Rurale demande :

- Une prise en compte claire de toutes les espèces d'élevage concernées par la prédation,
- **La prise en charge à 100 % des moyens de protection adaptés à chaque espèce,**
- Un financement de ces dispositifs sur le budget du ministère de la Transition écologique,
- **Une régulation forte et rapide des populations de loups dans les zones d'élevage.**

La protection des prédateurs ne peut pas continuer à se faire au détriment des éleveurs et de l'élevage français.

Coordination Rurale www.coordinationrurale.fr 16, rue Friant - 75014 Paris
Contact presse : 06 83 01 23 15